



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires

Service Eau Environnement et Forêt

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT DEPOSE PAR la société EUROVIA CENTRE LOIRE En vue d'étendre l'exploitation de la carrière située « Plaine de Saint-Agnan » à BOUZY-LA-FORET

En application de l'article L122-1-1 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation de défrichage déposé par la société EUROVIA CENTRE LOIRE est mis à la disposition du public par le demandeur à la

**Mairie de Bouzy-la-Forêt
18, rue de la mairie
45 460 BOUZY LA FORET**

du 18 janvier 2016 au 3 février 2016 inclus

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de celle-ci :

- du lundi au jeudi, de 9h à 12 h
- le vendredi, de 9h à 12 h et de 15 h à 18 h

Les éléments consultables seront les suivants :

- ✓ la demande d'autorisation de défrichage,
- ✓ l'étude d'impact
- ✓ l'avis de l'autorité environnementale sur le projet global.

Le public pourra consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le demandeur dressera le bilan de la mise à disposition du public et le tiendra à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Loiret à l'adresse suivante : <http://www.loiret.gouv.fr>

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet du Loiret (Direction départementale des Territoires du Loiret- Service eau environnement et forêt) statuera sur la demande d'autorisation de défrichage.

Pour toute information complémentaire sur le projet, contacter : EUROVIA CENTRE LOIRE
Hervé CHAMPIGNY 02 54 90 91 23 / 06 71 52 06 77